

Commune de SAINT-MARTIN-EN-VERCORS (Drôme)

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, le conseil municipal de SAINT-MARTIN-EN-VERCORS, dûment convoqué le 5 février, s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de Saint-Martin-en-Vercors.

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Présidence : Andrée SÉQUIER

Conseillers municipaux : Lionel DUSSERRE, Patricia MOTTIN, Philippe DESFEUX, Jean VIGNON, Lucie VALENTIN, Sandrine BELLIER- BENISTAND, Jean-Christophe DYE, Jean-Marie GUILLET et Anaïs IDELON.

Excusés ayant donné pouvoir : **Nombre de votants** : 10

Secrétaire de séance : Patricia MOTTIN

Autres personnes présentes : VILLARD Patricia secrétaire de mairie

Andrée SEQUIER ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil peut se tenir.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Délibérations**

- **Budget Commune : Reprise anticipée des résultats 2025**

Mme Le Maire expose au Conseil municipal qu'il n'est pas possible de voter le Compte Financier Unique (CFU) et l'affectation des résultats 2025 car le site de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), qui était en panne depuis plusieurs semaines, vient juste de redémarrer et le comptable n'a pas pu viser ces documents avant le conseil municipal.

Toutefois, il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, la commune peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au

budget primitif de la commune de Saint Martin en Vercors.
Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- ✓ De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- ✓ Précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU,
- ✓ Dit que les résultats de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Résultat budget général 2025

Budget principal		Fonctionnement	Investissement
		Réalisations	Réalisations
	TOTAL DÉPENSES	631 359,18	101 709,41
	TOTAL RECETTES	617 554,24	173 723,34
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	- 13 804, 94	72 013,93
	RÉSULTAT ANTÉRIEUR 2024	161 983,92	- 25 680
	RÉSULTAT CUMULÉ	148 178,98	46 333,93
	Résultat global de clôture. Budget principal	194 512,91	

Budget 2026 – Affectation du résultat 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RÉSULTAT DE CLÔTURE	46 333,93	148 178 ,98
Reste à réaliser	44 702,38	
Excédent total de financement	1 631,55	
Proposition d'affectation		
Report en investissement		Report en fonctionnement
Besoin de financement 2025 (déficit)	0	148 178,98
Complément de financement 2025	0	
Total :	0	

Pour l'année 2026, le conseil municipal a décidé d'accorder à 14 associations une subvention d'un montant total de 4 440€, qui sont compris dans le budget communal.

- **Approbation budget primitif 2026 – Eau et Assainissement**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver le budget primitif d'eau et d'assainissement 2026.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,

- ✓ Précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU,
- ✓ Dit que les résultats de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Résultat budget annexe eau et assainissement

Budget principal		Fonctionnement	Investissement
		Réalisations	Réalisations
	TOTAL DÉPENSES	156 939,87	117 131,84
	TOTAL RECETTES	186 422,80	159 610,50
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	29 482,93	42 478,66
	RÉSULTAT ANTÉRIEUR 2024	3 936,13	58 887,31
	RÉSULTAT CUMULÉ	33 419,06	101 365,97
	Résultat global de clôture. Budget annexe eau et assainissement	134 785,03	

Budget 2026 – Affectation du résultat 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de clôture	101 365,97	33 419,06
Reste à réaliser besoin de financement	Dépenses = 196 207,23 Recettes = 65 558,52	
Besoin total de financement	130 648,71	
Proposition affectation		
Report en investissement		Report en fonctionnement
Besoin de financement 2025 (déficit)	29 282,74	4 136,32
Complément de financement 2025	0	
Total = 1 068	29 282,74	

- **Demande de financements auprès du département pour des travaux de dégâts d'orages février 2026 :**

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Saint-Martin-en-Vercors a subi de nombreux épisodes de pluie au cours du mois de février 2026, et surtout entre la nuit du 19 au 20 février 2026. Suites aux pluies continues des dernières semaines, de nombreux dégâts ont été constatés sur les routes communales et notamment sur le chemin des Berthonnets après les pluies importantes qui sont arrivées sur des sols déjà gorgés d'eau.

La commune sollicite donc le Département de la Drôme pour une aide financière de 40% au titre du Fond d'intempéries.

Au stade des devis estimatifs et envisagés, l'opération est estimée à 26 955€ HT.

Le plan prévisionnel est le suivant :

		Montant	Taux
Département de la Drôme		10 782€	40%
Commune de Saint Martin en Vercors		16 173€	60%
Total HT		26 955€	100%

Voté à l'unanimité.

- **Tour de table**
 - **JC Dye : Informatique de la mairie**

Le serveur fonctionne pour le stockage des données de la mairie, reste à le mettre en place pour le Groupe Patrimoine.

Séance levée à 22h10